



Syndicat **Force Ouvrière** DGFIP
Section locale **FO** DGFIP62
DDFiP du Pas de Calais 62000 ARRAS

☎ : 06.04.40.51.41

@ : fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

« Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu » Bertolt Brecht

CTL du 5 janvier 2017 DOSSIER EMPLOI

Déclaration liminaire

Monsieur le Directeur,

Ce comité technique local traditionnellement dévolu aux questions d'emplois se tient dans un contexte que nous pouvons qualifier de compliqué.

Il fait suite à une journée de grève fortement suivie dans le Pas-de-Calais avec plus de 25% de grévistes dont vous auriez tort de minimiser le résultat et dans un climat de dialogue social dégradé, le tout sur fond d'attaques politiques contre les fonctionnaires, relayées avec complaisance par les médias qui, et c'est le comble, ne suscitent pas de réaction du pouvoir en place.

S'agissant du dialogue social, que faut-il penser du projet de la DG de ne plus rembourser les frais de déplacement des élus suppléants et des experts ? !...

Cette nouvelle attaque est inadmissible, d'ailleurs peut-on encore parler de dialogue social à la DGFIP ?

Dans le Pas-de-Calais, comme ailleurs, la situation des effectifs est devenue intolérable. Conditions de vie au travail, impossibilité d'exercer correctement les missions, difficultés pour obtenir une mutation, etc ..., la liste est longue de tout ce qui génère stress et mal être parmi les personnels. Les conséquences sont aussi lourdes que nombreuses.

Les suppressions d'emplois se poursuivent dans le cadre dogmatique du Pacte de responsabilité. Pour 2017, alors que la DGFIP représente 5,4% des effectifs de la Fonction Publique d'État, elle devra supporter 57,42% des suppressions d'emplois. De plus, il faut supporter aussi les 3 521 vacances d'emplois (2 614C et 907 B) !

Les agents en ont assez d'être encore et toujours exemplaires !

Nous voici donc réunis aujourd'hui, comme chaque année, pour le traditionnel "CTL Emplois", que l'on devrait plutôt qualifier de "CTL suppressions d'emplois". Pour cet exercice millésime 2017, la Direction Générale a fait fort en osant écrire que les ministres avaient validé un renfort de 500 emplois pour faire face aux charges supplémentaires liées à la mise en œuvre du prélèvement à la source (PAS). 500 ! pourquoi pas 498 ou 523 ? Ce chiffre établi à la louche est le révélateur de l'incapacité de notre Direction Générale à quantifier une quelconque charge de travail et à apporter les arguments nécessaires face aux décisions politiques !

Si la situation des services n'était pas si critique, cela pourrait prêter à sourire !...

Comment en effet, pouvoir sérieusement prétendre que des emplois non supprimés deviendraient des renforts d'emplois. La seule chose que les agents du Pas-de-Calais, découvrent, c'est une nouvelle ponction de 34 agents dans le département.

Rejoignez **FORCE OUVRIERE** - Le syndicat qui reste un syndicat

1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État

1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas de Calais

Les représentants FO-DGFIP62 ont demandé à maintes reprises un arrêt des restructurations, des fermetures de postes et services au moins le temps de faire le point et d'en mesurer les impacts tant sur la population que sur les services et les personnels. En matière de réponse le moins que nous puissions dire est que nous avons été servis et même au-delà de ce que nous avons pu imaginer.

Nous n'en finissons plus, en effet, d'assister à une accélération et à un empilement de réformes en tout genre, pas toujours conduites avec le niveau de préparation normalement attendu dans une Administration comme la nôtre et sans jamais mettre sur la table le début d'une évaluation et d'un recensement objectif des charges de travail.

Mais, nous ne sommes pas au pays des merveilles et, s'il suffisait de regrouper les services et de réduire le niveau de la dépense pour être efficace, notre Administration aurait atteint des sommets dans la satisfaction de l'utilisateur.

Le numérique ne peut donc pas tout et le repli généralisé du réseau aboutit à l'abandon de pans entiers du territoire.

Par ailleurs, l'apprentissage se développant à la DGFIP, **FORCE OUVRIERE** rappelle que le Code du Travail prévoit que les apprentis ne soient pas comptabilisés dans les effectifs des entreprises notamment s'agissant du seuil de mise en place d'un comité d'entreprise.

Alors, minorer le volume de suppressions d'emplois en comptant les apprentis et les services civiques comme des ETPT (emplois temps plein travaillé) relève de la malhonnêteté intellectuelle.

Face à l'absence systématique de réponse concrète, face à la vacuité du dialogue social mené par l'Administration, nous avons préféré renoncer à mobiliser les agents pour une démarche qui ne peut que se révéler une fois de plus totalement inutile et démoralisante.

Cette attitude de renoncement, de fatalisme, voire de résignation de leur part ne devrait pas vous satisfaire en votre qualité de représentant de l'Administration, parce qu'elle est signe également de démotivation dans le travail, dont la qualité se détériore fortement du fait des conditions indignes dans lesquelles il s'effectue.

Cependant, attachés au respect de leur mandat accordé par les agents du département, **les représentants FO-DGFIP62** ont décidé de participer à ce CTL pour porter leur colère et leur mécontentement. C'est aussi le signe de notre attachement à un dialogue social que nous souhaitons de qualité, malgré l'action continue de l'administration pour le dégrader.



Les élus FO DGFIP62 :

Titulaires

Jacques REGNIER, Delphine MORTELETTE, Laurence DIDAUZ et Michaël MILLOT

Suppléants

Stéphane THIRIAT, Justine KORKUT, Hervé DANNEELS et Sylvie MANIEZ

Experte

Sonia Duval

Rejoignez FORCE OUVRIERE - Le syndicat qui reste un syndicat

1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État

1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFIP du Pas de Calais